

MIEL – Avenant au contrat 2018/19 et Contrat d’engagement année 2019

Entre l’adhérent de l’association
AMAP le Panier Vanvéen
23 rue Jean Bleuzen, Vanves
Nom
Adresse mail.....
TEL

Et le producteur : Rémi Gamet
Ruchers des 3 Vallées
Hameau de Rochemort
77620 BRANSLES
Tél. 01.64.29.61.75

Les signataires du présent contrat s’engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des Amap (Disponible auprès de l’association ou sur le site du réseau Amap IDF)

L’adhérent s’ENGAGE à :

- 1. Commander à chaque distribution (2 pots de miel minimum dans l’année) :**
1^{ère} distribution : le 2 avril 19
2^{ème} distribution à l’automne 2019 (date non définie)
Miel divers au prix de 6€ à 8,50€ (500g), 11€ à 16€ (1kg), prix au printemps 19 susceptible de changer.
- 2. Remplir le formulaire de commande en ligne via le lien envoyé par mail environ 2 semaines avant la date de livraison prévue informant les adhérents des produits disponibles (miel, pollen, propolis...) avec les tarifs correspondants.**
- 3. Déposer ce contrat signé ET son chèque (à l’ordre de Remi Gamet) correspondant au montant de sa commande lors des 2 permanences avant chaque distribution, **soit le 19 et le 26 mars pour la distribution du 2 avril, pour éviter tout échange d’argent au moment de la distribution.****

Le producteur s’ENGAGE à :

- Assurer une livraison au moins 2 fois par an selon la production disponible.
- Livrer des produits de la ruche et ses dérivés respectant la mode de production en agriculture biologique (certifié AB)

I. Aucun contrat ne pourra être accepté le jour de la distribution.

II. Les adhérents qui ont un solde sur le précédent contrat se verront déduire le montant sur les commandes / distributions du 2 avril ou celle de l’automne, jusqu’à épuisement de cette réserve en vue de l’arrêt total du système de fonctionnement précédent.

Fait à Vanves, le.....

Signature de l’adhérent

Signature de l’agriculteur